



TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

	TOTAL Salle été (du 1/5 au 15/10)	TOTAL salle chauffée (du 16/10 au 30/4)	Caution Salle	Caution transpondeur
ASSOCIATIONS LOI 1901 et ENTREPRISES D'AOSTE				
Manifestations à but non lucratif	0	0	1000	100
Manifestations à but lucratif	110	110	1000	100
HABITANTS D'AOSTE				
1 jour	230	355	500	100
2 jours	310	510	500	100
ASSOCIATIONS LOI 1901 Extérieures (comunes limitrophes)				
1 jour	230	355	500	100
2 jours	310	510	500	100
ASSOCIATIONS LOI 1901 Extérieures (avec intérêt communal / décision du bureau municipal)				
Manifestations à but non lucratif	0	0	500	100
Manifestations à but lucratif	110	110	500	100
ENTREPRISES ET SOCIETES (SIEGE EXTERIEUR) A but non lucratif				
1 jour	230	355	500	100
2 jours	310	510	500	100
PERSONNEL COMMUNAL				
1 jour	120	180	500	100
2 jours	160	260	500	100

Casse de matériel :

La tarification ci-après sera applicable lors de la détérioration ou de la casse du matériel prêté à l'occasion de la location de la Salle des Fêtes :

Assiette:	3€
Carafe verre:	3€
Couteau:	1 €
Verre Pyrex:	1 €
Fourchette:	0.75 €
Cuillère à soupe:	0.75 €
Cuillère à café:	0.75 €
Tasse:	0.75 €
Coupe à champagne:	1.50 €
Verre ballon :	1.50 €
Autre matériel :	Valeur de remplacement à neuf

TARIFS DE PRET OU LOCATION

Le matériel extérieur à la salle des fêtes (chaise, plateaux, tréteaux) sera mis gratuitement à disposition des Associations locales et des Municipalités limitrophes qui en feront la demande:

Buvettes :

Buvette n°1 (20 m de long en 4 éléments de 5 mètres-bâche de couleur bleue et structure galva) :180 € (ou 45 € par élément).

Buvette n°2 (12 mètres de long en 4 éléments de 3 m-bâche de couleur verte et structure peinte) :180 €

Gratuites pour les associations d'Aoste.

Sonorisation de la salle des fêtes :

Elle est mise à disposition gratuitement des associations Loi 1901 d'Aoste contre le versement d'une caution de 1000 €.

**Le Maire,
Roger MARCEL**